



**Comité de gestion
de la taxe scolaire**

DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
500 boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E7
www.cgtsim.qc.ca

Téléphone : 514 384-1830, poste 2186
Courriel : notaires@cgtsim.qc.ca

CONVENTION D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA TAXE SCOLAIRE

TYPE D'UTILISATEUR :

- Notaire
 Avocat
 Institution financière
 Autre

IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR :

Prénom : _____

Nom : _____

Corporation Professionnelle : _____/No utilisateur : _____

Compagnie / Firme _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Pour accéder au service de consultation et de confirmation de la taxe scolaire du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), l'utilisateur reconnaît avoir lu la présente avant de la signer, l'avoir comprise et déclare en accepter les conditions.

CONDITIONS D'UTILISATION

Les droits de consultation et d'utilisation conférés par la présente sont soumis aux modalités et aux conditions énumérées ci-dessous.

Le CGTSIM se réserve le droit de modifier ces modalités et conditions à tout moment, sans motif et préavis, à son entière discrétion.

Frais et modalités de paiement

L'utilisateur s'engage à payer au CGTSIM les frais suivants :

- La somme de 40 \$ pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé électronique.
- La somme de 50 \$ pour l'obtention d'une confirmation de solde par courriel.

Dans les deux cas, une nouvelle consultation est permise sans frais excédentaires pendant les 30 jours suivants pour le même dossier.

L'utilisateur est facturé mensuellement pour l'ensemble des frais qui lui sont réclamés en vertu de la présente. À cette fin, le CGTSIM fait parvenir à l'utilisateur un avis et un état de compte par courriel à chaque début de mois. L'utilisateur doit payer au CGTSIM la totalité de la somme due au plus tard à la date d'échéance indiquée sur l'état de compte.

Si le CGTSIM décide de majorer les frais exigibles, les frais majorés seront facturés à partir du 31^e jour suivant la publication de l'avis de cette hausse par le CGTSIM.

Frais de mise en activation

Lors de l'adhésion d'un nouvel utilisateur, des frais uniques de mise en activation de 100 \$ seront facturés à la date d'inscription. Ces frais apparaîtront sur le premier état de compte et seront payables selon les modalités inscrites précédemment.

Le CGTSIM se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'inscription au service de consultation.

Frais de réactivation

En cas de non-paiement ou de paiement incomplet du compte de l'utilisateur, le droit d'accès au service de consultation et de confirmation de la taxe scolaire sera révoqué. Des frais de 75 \$ seront facturés pour la réactivation du compte : l'accès sera autorisé sur réception du montant total dû, incluant les frais de réactivation de 100 \$.

Le CGTSIM se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande de réinscription au service de consultation.

Confidentialité et divulgation de l'information

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique. Par conséquent, en signant la présente, l'utilisateur déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le seul but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire concerné.

Il s'engage en outre à ne pas transmettre, reproduire, ni diffuser les renseignements obtenus, sauf au propriétaire de l'immeuble ou avec l'autorisation de celui-ci.

Exactitude des données transmises

Le CGTSIM déclare que l'information apparaissant sur son site Web, sous la rubrique « Taxe scolaire et facture en ligne » reflète l'état de la situation d'un compte de taxe au moment de sa demande, sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte, notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site Web du CGTSIM sous la rubrique « Taxe scolaire et facturation en ligne », la version officielle a préséance.

Limitation de responsabilité

En aucun cas, le CGTSIM ne peut être tenu responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site Web du CGTSIM « Taxe scolaire et facture en ligne » ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

Retrait du droit d'accès

Le CGTSIM se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure, notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

Code d'accès et mot de passe

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de ses code d'accès et mot de passe. S'il a des raisons de croire que son code d'accès ainsi que son mot de passe ont circulés ou ont été communiqués à une personne non autorisée, il doit en aviser le CGTSIM dans les meilleurs délais.

Propriété intellectuelle

Le CGTSIM est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

Changement

L'utilisateur s'engage à aviser le CGTSIM de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

Incessibilité

La présente convention est non transférable. Aucun des droits, devoirs ou obligations, constatés aux présentes ne peut être cédé, prêté ou transféré par le détenteur du compte.

Lois applicables

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

SIGNATURE

Signée à _____, province de Québec, le _____

Signature

Nom en lettres moulées

Faire parvenir l'intégralité de cette convention et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire du CGTSIM dûment signée par courriel à notaires@cgtsim.qc.ca

Réservé à l'administration du CGTSIM

Reçu par : _____

Date de réception : _____

Numéro de l'intervenant externe : _____